

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE272

présenté par

Mme Massat, Mme Got, M. Potier, Mme Battistel, Mme Dombre Coste, Mme Santais,
M. Pupponi, Mme Marcel, Mme Berthelot, M. Savary, M. Pellois, M. Travert, M. Allossery,
M. Roig, M. Calmette, Mme Poumirol et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 12

A la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« peut être »,

Le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement améliore le fonctionnement des commissions départementales de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers sur deux aspects en transformant la simple possibilité d'être consultée en obligation s'agissant des questions relatives à la régression des espaces naturels et sur les moyens à employer pour la contrer,